Arrondissement de DUNKERQUE Canton de WORMHOUT COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL Nº 101/2022

OBJET: REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rue d'Ypres – Sté PATTYN

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route;

VU la demande en date du 20/04/2022 – de la Sté PATTYN– ZA de la Houssoye -rue René Laennec – 59930 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES.

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux d'extension BT et raccordement électrique depuis le poste photovoltaïque pour ENEDIS – rue d'Ypres.

ARRETE:

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte avec une interdiction de circuler ou une circulation alternée par feux tricolores, selon nécessité, rue d'Ypres, pour le travaux d'extension BT et raccordement électrique depuis le poste photovoltaïque, à hauteur de l'habitation : 2845 rue de Winnezeele, à partir du 02/05/2022 pour une durée de 3 semaines.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux pendant toute la durée des travaux

ARTICLE 3 : La Sté PATTYN- ZA de la Houssoye -rue René Laennec – 59930 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES, chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque e-mail : voirie.dunkerque @ lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout e-mail cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- La Sté PATTYN- ZA de la Houssoye -rue René Laennec 59930 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES, chargée des travaux email : accueil.pattyn@orange.fr

Fait à HERZEELE, le 21 avril 2022

Le Maire, S.FRANCK

ARRETE RENDU EXECUTOIRE PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 21 avril 2021

> Le Maire, S.FRANCKE

